



Patron, contrat pas correct

Par **kellyEvy90**, le 26/06/2015 à 10:05

Bonjour!rn rnJe me présente je m'appelle Kelly.rn rnL'année dernière j'ai été embauché par une entreprise de garde d'enfant à domicile.rn rnIls m'ont envoyé un contrat que j'ai du signé puis renvoyer.rn rnSur ce contrat, il y a écrit que je commence le 21 janvier 2014, et que je travail pour cette famille pendant 14 semaines a compter de mon premier jour, je suis censé être payé 10 euros 48 brut de l'heure, et je dois faire 10 heures par semaine. rn rnJ'ai commencer le 21 janvier 2014 jusqu'au 1 août 2014,rn rnsoit 28 semaines au lieu de 14, j'ai été payé 9 euros 03 brut de l'heure, et je faisais 12 à 15 heures par semaine.rn rnDonc j'ai contacté l'entreprise qui m'embauche en disant qu'il fallait refaire mon contrat car il n'était pas correct, ils m'ont dit que ce n'était pas important, car je serais quand même payé.rn rnJ'ai fini mon travail chez cette famille, donc en août, j'ai été payé en fin de mois (jamais a une date régulière, sur mes fiches de paye il y a écrit que je suis payé le 15 mais a chaque fois je devais attendre le 20 ou le 26), mais un salaire normal, je n'ai jamais eu mes fiches de paye de juin et juillet, ni mon solde de tout compte, ni mon certificat de travail, et ni mes papiers assedic.rn rnEn septembre je les ai appelés, ils m'ont dit qu'il avait eu un problème informatique, et que d'ici deux semaines je recevrais mes papiers, mais que pour le solde de tout compte, et je reprend ce qu'ils m'ont dit mots pour mots: le solde de tout compte?; ah non, on ne fait pas sa chez nous.rn rnHors si ma mémoire est bonne le solde de tout compte est obligatoire?rn rnpuis les semaines on passé, et toujours rien, ni de papier, ni de solde de tout compte.rn rnJ'en été a les appeler toutes les semaines, avec a chaque fois la même excuse, un problème informatique.rn rnJ'en ai plus qu'assez de devoir attendre des papiers et un solde de tout compte, qui soit disant n'existe pas dans leurs boîte.rn rnDonc, je voudrais savoir ce que je dois faire, pour pouvoir récupérer mon solde de tout compte et mes papiers.rn rnJe vous remercie d'avance.rn rnKelly.

Par **alterego**, le 26/06/2015 à 10:50

Bonjour, rnrnRappelez-lui fermement mais poliment ses obligationsrnrn
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F21789.xhtml>rnrnDe votre côté, sachez que les documents que vous lui demandez sont quérables et non pas portable. Il vous appartient donc d'aller les chercher. rnrnAfin de ne pas perdre votre temps, il serait bon de convenir un rendez-vous.rnrnCordialement

Par **kellyEvy90**, le **26/06/2015 à 11:45**

Je vous remercie de m'avoir répondu si rapidement.rnrnLe soucis, c'est que je leur avait déjà parler de mes droits, que j'avais justement trouvé sur le site que vous m'avez donner.rnmais a chaque fois c'est la même excuse, problème informatique, il faut patientez, ou bien ils me disent, pas la peine dans arrivez là.rnrnDe plus qu'en j'avais été les voir, il sont censé ouvrir à 9h30 j'ai attendu devant jusque 11h45, je vois les employés qui arrivent tout sourire en train de rigoler.rnJe leur ai signalé qu'ils été en retard, ils m'ont simplement répondu qu'ils été libres de venir à l'heure qu'ils voulaient.

Par **aas**, le **27/06/2015 à 15:59**

Madame,rnrnSuite à vos difficultés d'obtenir vos documents, je vous invite à leur adresser un courrier recommandé rappelant à votre employeur ses obligations et la difficulté de les obtenir malgré votre déplacement.rnVotre CDD initial étant de 14 semaines avez vous signé un autre contrat faisant état de cette prolongation? L'entreprise a t elle modifié l'erreur concernant votre salaire.

Par **kellyEvy90**, le **27/06/2015 à 17:28**

Bonjour.rnrnJe n'ai pas eu d'autre contrat a la fin de mes 14 semaines, ils m'on juste dit que ce n'était pas important du moment que j'avais mes fiches de paye pour prouver que je travaillé (encore faudrait-il les avoir).rnIl n'y a eu aucune modification, que ce soit le contrat ou le salaire

Par **moisse**, le **27/06/2015 à 18:04**

Bonsoir,rnS'il ne s'agit que de la remise documentaire, celle-ci s'obtient par la saisine du conseil des prudhommes en formation de référé. C'est rapidernS'il y a contestation sur le fond, durée du contrat, requalification, taux horaire...Il faut saisir le CPH normalement. Mais c'est plus long.

Par **aas**, le **28/06/2015 à 10:21**

Bonjour,

Dans un premier temps écrivez un recommandé précisant la liste des documents manquants: Solde de tout compte, certificat de travail, fiche de paie précisez le ou les mois, solde de tout compte, attestation assedic afin de percevoir votre allocation chômage. Deux choix ou bien vous leur adresser un recommandé et attendez 8 jours un retour ou bien vous saisissez les prud'hommes en référé pour obtenir vos documents. Si l'entreprise n'est pas honnête et conteste la prolongation de votre contrat il vous faudra prouver la continuité de votre emploi par tous moyens: relevé de comptes bancaires si le salaire vous a été viré, à défaut e-mail des parents reçus pendant la période litigieuse, attestation des parents attestant de votre présence à leur domicile, toutes correspondances entre vous et l'entreprise justifiant de votre ou de vos requêtes comme le changement du taux horaire etc etc etc

Restant à votre disposition